

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 430

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 430 24 octobre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Jacques Schilt

430

Domaine public

La loi du plus fort

Kiosk AG prend le contrôle de Financière de Presse (Naville). De toute évidence, un événement considérable dans le monde de la presse suisse. Les grands tirages romands réagissent en effet : la « Tribune de Genève » annonce la nouvelle sans autre; le « Journal de Genève » détaille le processus financier sans se prononcer; seuls trois quotidiens commentent (jeudi passé) la nouvelle : pour la « Tribune-Le Matin », « la concurrence ne devrait nullement faiblir à la suite de cette opération »; « pas de risque d'abus qui pourrait tomber sous le coup de la législation cartellaire », souligne « 24 Heures »; « dénouement favorable », relève laconiquement « La Suisse ». La belle unanimité ! Voilà certainement le lecteur rassuré. Malgré tout, voyons les choses d'un peu plus près ! Une bonne raison à cela, parmi d'autres : la liberté de la presse, ce fondement tant vanté de notre démocratie, passe par la liberté de diffusion de la presse; à quoi servirait de publier informations et opinions si elles n'étaient pas convenablement diffusées ?

Or, tant Kiosk AG que Naville comptent parmi les « géants » de la diffusion des imprimés dans notre pays. En 1971, la commission des cartels, appelée à vérifier les conditions de concurrence dans ce secteur, concluait pudiquement : « La maison Naville occupe une position prédominante sur le marché en Suisse française, pour ce qui est du commerce en gros des journaux, des périodiques et des livres; toutefois, aucun indice concluant, qui permettrait d'affirmer qu'elle profite abusivement de cette position, n'a été relevé ». Kiosk AG, de son côté, occupe, en vertu d'accords qui couvrent la totalité de notre pays, une position similaire sur une portion de la Suisse allemande (voir annexe au verso).

C'est donc à une redistribution fondamentale des cartes que l'on assiste sur un marché déjà fortement concentré. Cantonnons-nous en un premier temps à ses répercussions en Suisse romande !

La mainmise de Kiosk AG, par l'intermédiaire de Financière de Presse, sur la diffusion des journaux en Suisse romande, recouvre en réalité l'arrivée en force dans ce secteur de la société Lousonna, propriété pour moitié de M. Marc Lamunière et pour moitié de la famille Payot, à laquelle appartient notamment la société de librairie et d'édition du même nom : Lousonna contrôle entre autres intérêts¹, comme l'on sait, la « Tribune-Le Matin », « 24 Heures » et « La Suisse », et possède 50 % des actions de Kiosk AG (le reste est détenu par la famille bâloise Werenfels).

Financière de Presse repris par Kiosk AG, c'est le plus grand éditeur romand (et de très loin, dans la presse) qui rachète le seul instrument de diffusion des journaux en Suisse romande (Naville).

Tous les journaux romands devront donc (indirectement) passer dorénavant par les services de leur principal concurrent pour assurer leur diffusion dans les kiosques. Un exemple extrême ? Le quotidien « L'Impartial » prend, par hypothèse, un essor considérable dans la portion du pays neuchâtelois que lui réserve ses accords de non-belligérande avec la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »; ses ventes dans les kiosques se multiplient pour son plus grand bénéfice... mais aussi pour celui de Naville, intermédiaire inévitable... et en définitive pour celui de Lousonna (via Kiosk AG) et de la « Tribune-Le Matin », ou de « La Suisse », dont les ambitions romandes sont connues et qui sont les concurrents directs des journaux régionaux sur leur terrain de chasse ! Quand on vous disait que la liberté de la presse passe par la liberté de diffuser la presse...

Comment en est-on arrivé là ? Suite à des tentatives désastreuses de diversification du groupe à l'étranger, Financière de Presse était en difficulté depuis deux ans au moins. La prise de participation de Kiosk AG — qui reprendra aussi ultérieurement

¹ Sous la coupe de Lousonna, également, l'agence d'information Air qui dessert les journaux du groupe (sauf « La Suisse ») et d'autres quotidiens, comme le « Journal de Genève » et affiliés (les articles du correspondant parlementaire de « 24 Heures » paraissent aussi dans la « Tribune de Genève »).